

### La charte du spectateur

Cette charte, bien que symbolique, rappelle aux personnes qui ont réservé que même s'il n'est pas financier, la réservation d'une invitation reste un engagement. Elle reprend, entre autre, l'importance d'honorer ou d'annuler l'invitation, de respecter les horaires et les règles du lieu d'accueil...

Elle est téléchargeable sur le site de Cultures du Cœur 94 : <http://cdc94.free.fr/lasortie.html>

### Allo, allo !

Si les personnes souhaitent annuler une invitation, il peuvent le faire:

- ⇒ Au près de votre structure jusqu'à 48h en amont,
- ⇒ Au près de Cultures du Cœur 94 du lundi au vendredi de 9h à 17h (tél : 01 56 32 05 04),
- ⇒ Au près de la structure culturelle/sportive (numéro sur la contremarque ou sur le site de Cultures du Cœur).



### Une sortie = un billet

Vous pouvez demander aux personnes qui réservent une invitation de vous ramener systématiquement le billet. Vous pouvez, par exemple, les coller sur un livre d'or avec leur témoignage.

Le fait de devoir ramener « quelque chose » à son référent ajoutera pour les personnes une responsabilité supplémentaire les incitant à honorer ou annuler leur invitation.



### A quel prix ?

Certains relais sociaux inscrivent sur la contremarque le prix réel de la place.

Cela permet de sensibiliser les personnes sur le fait que ce sont des invitations, qui ont un coût pour les structures culturelles/sportives qui les invitent.

### Les sorties de groupe, de l'organisation au bilan

Dans le cadre d'une sortie de groupe il est important d'inclure, dans la mesure du possible, les publics.

Outre le fait de choisir ce qu'ils souhaitent faire, ils peuvent également vous aider : appeler pour réserver un car ou des places, aller à la boulangerie commander les sandwiches, se renseigner sur le lieu ou les œuvres ...

Ils se sentiront investis et ce ne sera plus « la sortie à laquelle ils participent » mais « leur sortie ».



# Charte du spectateur

**Cher invité, merci de prendre connaissance des points suivants :**

## 1- La présence

*Les contremarques qui vous sont délivrées ne constituent pas de simple places gratuites. Ce sont des **invitations** nominatives de la part d'un lieu culturel ou sportif qui s'engage, auprès de l'association Cultures du Cœur, à vous permettre d'accéder à sa programmation.*

- Si vous avez réservé une invitation, merci d'assister à l'événement.
- Votre absence est une invitation en moins pour une autre personne désireuse d'y assister.

**Si vous ne pouvez plus aller au spectacle, pensez à téléphoner rapidement** à la structure qui vous a donné l'invitation, directement au partenaire culturel/sportif ou à l'association Cultures du Cœur de votre département. N'hésitez pas, il vaut mieux prévenir avant le spectacle, et personne ne vous en voudra si vous avez un empêchement !

## 2- La contremarque

- La contremarque ne peut pas être dupliquée car Cultures du Cœur et le lieu d'accueil ont connaissance des noms et du nombre d'invités attendus.

La contremarque ne peut pas faire l'objet d'une revente puisqu'elle n'a aucune valeur marchande.

## 3- Le lieu culturel d'accueil

*Les équipes seront enchantées de vous rencontrer si vous le souhaitez. N'hésitez pas à discuter après le spectacle avec elles. Pourtant, en qualité d'invité, il faudra bien évidemment respecter :*

- \* **L'horaire d'arrivée**, en vous présentant une demi-heure avant le début de l'événement, afin de pouvoir retirer vos billets.
- \* **L'âge** auquel est destinée l'œuvre ou l'événement sportif, par exemple au cinéma les enfants de moins de 3 ans ne sont pas acceptés sauf séances particulières.
- \* L'œuvre présentée et les artistes en veillant notamment au **silence** dès le lever de rideau.
- \* **L'interdiction de fumer** dans l'enceinte du lieu du spectacle qui vous accueille.
- \* Et toute autre règle fixée par la structure culturelle.

**Nous comptons sur vous pour que notre action vive et que les partenaires continuent à nous faire confiance en nous proposant des invitations, pour vous.**

Contrat fait en double exemplaire à

le

Personne bénéficiant d'une invitation

Nom :

Signature:

Structure partenaire :

Nom de la personne référente chargée de l'action  
CdC au sein de la structure :

Cachet et signature :